

AUDIT RH

ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN PLACE DU PLAN D' ACTIONS SENIORS

OBJECTIF(S) :

Depuis le 1er janvier, toutes les entreprises de plus de 50 salariés doivent avoir conclu un accord collectif relatif à l'emploi des seniors ou bien avoir mis en place un plan d'actions.

Il s'agit de favoriser le maintien dans l'emploi et le recrutement de salariés âgés grâce à des actions innovantes définies au sein des branches et des entreprises

Le plan d'actions senior permet de fixer des objectifs de recrutement et/ou de maintien dans l'emploi sur une durée maximale de 3 ans.

L'accord doit comprendre 3 volets :

- Un objectif chiffré global de maintien dans l'emploi ou de recrutement de salariés âgés ;
- Des dispositions favorables au maintien dans l'emploi et au recrutement des salariés âgés portant sur au moins 3 domaines d'action choisis parmi une liste de 6 domaines qui a été fixée par décret ;
- Des modalités de suivi de la mise en œuvre de ces dispositions et de la réalisation de cet objectif (Code de la Sécurité sociale, art. L. 138-25).

Et porter sur au moins 3 domaines d'actions parmi 6 :

1. Recrutement des salariés âgés dans l'entreprise ;
2. Anticipation de l'évolution des carrières professionnelles ;
3. Amélioration des conditions de travail et prévention des situations de pénibilité ;
4. Développement des compétences et des qualifications et accès à la formation ;
5. Aménagement des fins de carrière et de la transition entre activité et retraite ;
6. Transmission des savoirs et des compétences et développement du tutorat.

Pour chaque domaine d'action choisi, il convient de mettre en place une disposition qui devra être mesurée au moyen d'un indicateur.

La mise en œuvre de ce dispositif peut s'avérer complexe. Nous proposons d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de cet accord ou de ce plan (recherche de solutions, d'intervenants, dialogue social, ...).

DUREE :

Variable

BENEFICIAIRES :

Dirigeants

DESRIPTIF :

- Analyse du plan seniors de l'entreprise, des objectifs chiffrés prévus et des indicateurs de suivis retenus, de son état de réalisation.
- Recensement des éventuelles difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre.
- Recherche de solutions
- Accompagnement dans la mise en œuvre des préconisations,

- ...

COUT :

Variable

SECTEUR GEOGRAPHIQUE D'INTERVENTION

Paca

NOS COORDONNEES :

PROVENCE EMPLOI : 237 Place de la Liberté – BP 461 83055 Toulon Cedex Tél : 0 820 20 50 83

Email : contact@provence-emploi.com